



## FICHE D'ARRÊT

Cour de cassation, civile, Chambre civile  
3, 21 décembre 2017

En raison des différends  
référé avec pour mission  
nécessaires à la

Un associé  
bénéficiaire  
ég

ont constitué pour l'exercice de leur  
société civile de moyens dont ils  
les.

judiciaire a été nommé en  
procéder aux démarches

au motif qu'il n'avait pas  
civile de moyens. Il ajoute  
été adoptée par les associés dans

d'obtenir la validation et la signature des

La cour d'appel fait droit à  
la décision de se séparer des associés  
au cours d'une assemblée générale  
aboutit à une dissolution qu'à

en cassation

**DE DROIT** : Les associés ont-ils  
la dissolution de la SCM soit effective ?

**SOLUTION** : La Cour de cassation a rejeté le pourvoi en cassation de la cour d'appel.

La cour d'appel a ainsi validé la décision de la cour de cassation, rendue à la date de

Le fait qu'il n'y ait pas eu de dissolution de la société civile de moyens pour autant formaliser cette  
dissolution n'affecte pas l'efficacité de la dissolution de la société.